



**SNCD - INFO**



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHÉRENTS

N° 2020 / 13 – 22 DÉCEMBRE 2020

CAPN		
SOMMAIRE	Compte rendu des CAPN n° 3 et 4 du 15 décembre 2020 TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'IR3	5 PAGES

\*\*\*\*\*

### L'ESSENTIEL DU BI

- ▶ Dernière CAP de promotion de l'histoire !
- ▶ Expertise : quel avenir pour l'expertise avec les Lignes Directrices de Gestion (LDG) ?
- ▶ Chefs de service : les entretiens téléphoniques de quelques minutes pèsent plus que 15 ans de carrière !
- ▶ Promotion retraite : peu de promotions au 2ème tour

\*\*\*\*\*

Les CAPN n°3 et 4 se sont tenues le 15 décembre 2020 à la direction générale.

L'USD-FO était représentée par : Florence DAP (DNRED), Jérôme AUBERT (DG) pour les Inspecteurs, Nicolas TREMOLLET (DI Rouen) et Sébastien RUAULT (DR Bretagne) pour les IR3 (3 élus / 6 dans cette formation).

Autres syndicats représentés : CFDT (2 sièges) , Solidaires (1 siège).

\*\*\*\*\*

## 1 - DERNIÈRE CAP PROMOTION DE L'HISTOIRE DE LA DOUANE

En ouverture de la CAP, l'USD-FO a lu une déclaration préalable déplorant la fin des CAP promotions. Cette CAPN était, en effet, la dernière réunion à traiter des promotions en présence de vos représentants.

Plus largement, **l'USD-FO s'est, une fois de plus, faite l'écho de la vive émotion suscitée par la publication des Lignes Directrices de Gestion (LDG) promotion sur deux points :**

- l'impossibilité de cumuler IR3 puis IR2 au titre de l'expertise ;
- l'obligation pour les candidats sur les postes de chef de service de classer l'ensemble des postes offerts à la promotion.

Se faisant l'écho du Flash agents DG du 10 décembre, Mme la cheffe de la sous-direction RH a indiqué que les propositions initiales de l'administration seraient fortement amendées sur ces deux points et qu'une nouvelle rédaction des LDG serait proposée en janvier.

Dans l'attente de la traduction concrète de ces engagements, **l'USD-FO se félicite de cette évolution positive qui n'a été possible que par la mobilisation des personnels concernés et l'implication de l'ensemble des élus USD-FO sur ce dossier, de vos représentants locaux en CAPL à ceux siégeant dans les instances nationales.**

**Cet épisode démontre, une fois de plus, que l'encadrement a besoin d'un syndicat fort pour contrer efficacement toutes les attaques dont il peut être la cible.**

**A ce titre, toute voix perdue par l'USD-FO lors des élections professionnelles contribue à affaiblir l'encadrement.**

## 2 – ACCÈS AU GRADE D'IR3 EXPERT : UNE TRÈS VIVE CONCURRENCE

**Il y avait 53 postes pour 311 candidats !**

Par conséquent, **compte tenu de la « concurrence », les candidats ne s'approchant pas des 15 ans d'ancienneté réelle dans le grade d'inspecteur n'ont cette année aucune chance de devenir IR3 experts, quelle que soit la qualité de leur dossier et leur mode d'accès au grade d'inspecteur.**

A titre d'illustration, lors de cette CAPN, faute d'un nombre de postes suffisants, **certaines collègues inspecteurs depuis 2002 avec un très bon dossier ont été invitées à attendre leur promotion 1 an de plus !**

**L'administration réalise la sélection des candidats selon la méthode suivante :**

- ancienneté en catégorie A
- qualité du dossier
- classement en CAPL

En application de ce dernier critère, l'administration promeut le plus souvent les agents classés 1er de leur CAPL, avant d'examiner les autres candidatures.

L'USD-FO conteste ce critère, le vivier des inspecteurs remplissant les conditions statutaires pour postuler étant très variable d'une direction à l'autre.

Cette méthode engendre donc des inégalités injustifiées selon l'origine géographique des candidats, puisque des collègues exerçant dans des résidences à faible « concurrence » se retrouvent promus alors qu'ils seraient devancés par d'autres collègues s'ils exerçaient dans une autre DI/DR.

**De fait, à 1 exception, l'ensemble des lauréats IR3 experts possédait plus de 15 ans d'ancienneté réelle dans le grade d'inspecteur.**

Suite aux décisions du mois de juillet (absence de promotion au titre de l'expertise décidée par l'administration), il a été convenu que la moitié des lauréats à l'expertise de décembre soient promus avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet, les autres l'étant au 31 décembre. Concrètement, il s'agit pour la plupart des agents ayant été classés dans les premières places de leurs CAPL.

L'USD-FO avait malheureusement raison : nous vous avons prédit que la disparition des promotions à l'expertise lors du TA IR3 de juillet n'était pas conjoncturelle.

**La rédaction actuelle des Lignes Directrices de Gestion pérennise bien ce dispositif (promotion à l'expertise uniquement au TA de décembre) afin d'inciter les inspecteurs souhaitant une promotion rapide à candidater sur les postes de chef de service qui seront dorénavant les seules promotions possibles lors du TA IR3 de juillet.**

### **3 – ACCÈS AU GRADE D'IR3 CHEF DE SERVICE : L'AVIS DU RECRUTEUR PRIME SUR TOUTE AUTRE CONSIDÉRATION**

Il y avait **15 postes pour 44 candidats.**

**Parmi les lauréats :**

- **8 inspecteurs issus des concours**
- **3 inspecteurs issus de l'examen professionnel**
- **4 inspecteurs issus de la liste d'aptitude**

Si l'USD-FO dénonce depuis des années la faible reconnaissance des postes de chefs de service par l'administration, qui justifie le peu d'engouement des collègues, ces postes représentent néanmoins une véritable opportunité d'obtenir un déroulement de carrière extrêmement rapide pour des collègues inspecteurs depuis peu, mais remplissant les conditions statutaires pour postuler grâce aux règles de reconstitution de carrière.

De fait, certains lauréats prêts à accepter une mobilité et des responsabilités possèdent moins de 5 ans d'ancienneté dans le grade d'inspecteur.

#### **La notion de profil est prépondérante**

L'ancienneté ne constitue plus un critère pour attribuer cette promotion. La notion de profil est prépondérante.

Celle-ci intègre la qualité générale du dossier du candidat, mais surtout ses compétences techniques et/ou managériales pour le poste convoité.

Ainsi, des collègues avec de très bons dossiers peuvent ne pas être retenus au profit de collègues plus jeunes, au motif que ces derniers possèdent un profil plus adapté.

L'administration indique que dans ce cas, le candidat non retenu ne doit pas se décourager et qu'il aura d'autres opportunités.

**Si une partie des propositions de l'administration n'a pas donné lieu à débat, d'autres propositions sont parfois bien peu étayées.**

La fiche d'entretien téléphonique pèse plus que 15 années de compte-rendu d'entretien professionnel.

Afin de justifier leur choix, les représentants de l'administration se retranchent quasi exclusivement derrière les mentions figurant dans le compte-rendu d'entretien, et font très rarement référence au dossier de l'agent.

Ceci est d'autant plus choquant que certains de ces entretiens sont très peu formalisés, le recruteur se contentant de cocher quelques cases et de mettre une appréciation générale.

**Les comptes-rendus d'entretien professionnel servent-ils encore à quelque chose ?**

L'USD-FO conseille donc aux candidats de particulièrement bien préparer cet entretien téléphonique.

De plus, le recruteur ne possédant pas les compte-rendus d'entretien professionnel, l'USD-FO conseille vivement à tous les candidats sur un poste de chef de service de les lui communiquer avant l'entretien.

**L'origine géographique des candidats est parfois l'élément prépondérant.**

*Au fil des CAP, vos représentants ont pu constater que les directeurs avaient tendance à favoriser sur les postes de chef de service les candidatures d'agents déjà en fonction dans leur direction, au détriment de collègues ayant parfois un profil plus adapté à l'enquête, mais dont le principal défaut étant d'être un inconnu pour le directeur !*

**2 – ACCÈS AU GRADE D'IR3 EN PROMOTION RETRAITE : DE RARES LAURÉATS**

Il y avait initialement **4 postes pour 11 candidats.**

Les candidatures sont examinées par ancienneté dans le grade d'inspecteur.

La qualité du dossier est également prise en compte, a fortiori compte-tenu du faible nombre de promotion réalisable.

Deux collègues inspecteurs depuis de longues années se sont vus refuser cette promotion en raison d'une manière de servir jugée insatisfaisante depuis trop longtemps par les représentants de l'administration.

Le lauréat le plus jeune dans le grade d'inspecteur avait 8 ans d'ancienneté.

Pour rappel, les agents doivent candidater avant de déposer leur dossier de départ en retraite, en remplissant un engagement sur l'honneur de partir 6 mois après leur promotion.

Les candidats n'étant pas assurés d'être promus dès leur 1ère demande, il convient donc d'anticiper les échéances afin de pouvoir postuler à plusieurs TA successifs et optimiser ainsi leurs chances d'obtenir une ultime promotion.

**Nous invitons donc nos collègues remplissant les conditions pour postuler à une promotion retraite à saisir cette opportunité sans tarder, sous peine de fortes désillusions !**

\*\*\*\*\*

## COTISATIONS 2020 – Pour les cotisations 2021, vous rapprocher de votre délégué du SNCD

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2020.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

***Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO***  
**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**  
**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

		<i>Après crédit d'impôt</i>			
- Inspecteurs-élèves	<b>Gratuit</b>		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	<b>195 €</b>	<b>65 €</b>
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	<b>99 €</b>	<b>33 €</b>	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	<b>204 €</b>	<b>68 €</b>
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	<b>108 €</b>	<b>36 €</b>	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	<b>213 €</b>	<b>71 €</b>
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	<b>123 €</b>	<b>41 €</b>	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	<b>225 €</b>	<b>75 €</b>
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	<b>147 €</b>	<b>49 €</b>	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	<b>231 €</b>	<b>77 €</b>
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon - IP2 des 1er et 2e échelons	<b>168 €</b>	<b>56 €</b>	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	<b>243 €</b>	<b>81 €</b>
- IR3 du 1er au 3e échelon - IP2 des 3e et 4e échelons	<b>183 €</b>	<b>61 €</b>	- Administrateur général des douanes	<b>249 €</b>	<b>83 €</b>
- IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	<b>195 €</b>	<b>65 €</b>	- Retraité	<b>63 €</b>	<b>21 €</b>

✂-----

### BULLETIN D'ADHÉSION

***Rayer la ou les mentions inutiles :***

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

**A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

courriel :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA  **REPLIR LE FORMULAIRE DISPONIBLE SUR LE SITE** (prélèvement en : 1 fois, 3 fois ou 10 fois, si la date de paiement le permet)

**Je souhaite régler par chèque**